



**CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres tenue le premier (1^{er}) décembre deux mille quinze (2015), à 9 h 00, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à l'hôtel de ville situé au 1026, chemin des Coudriers.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : . Pamela Harvey, directrice générale secrétaire-trésorière

EST ABSENTE : . Violette Bouchard, conseillère

La conseillère Violette Bouchard est absente de la municipalité mais en accord avec l'objet de cette séance extraordinaire.

Il est constaté, par les présentes, que tous les conseillers présents dans la municipalité renoncent à l'avis de convocation.

#2015-12-388 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 9h05, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2015-12-389 RÉOLUTION D'APPUI POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MARINA SUR L'ISLE-AUX-COUDRES

Considérant que l'Isle-aux-Coudres est un port de refuge naturel depuis le passage de Jacques Cartier en 1535 ainsi qu'une escale nécessaire selon les marées et les vents pour les navigateurs de plaisance du Fleuve Saint-Laurent;

Considérant que pour assurer la sécurité des navigateurs le conseil municipal trouve qu'il est important pour l'Isle-aux-Coudres d'avoir une marina qui sert de refuge et d'escale pour les navigateurs de plaisance entre la Ville de Québec et la Ville de La Malbaie (secteur de Cap-à-l'Aigle);

Considérant qu'il y a déjà eu une marina très fréquentée à l'Isle-aux-Coudres et que cette dernière servait de refuge et d'escale pour les navigateurs de plaisance entre la Ville de Québec et la Ville de La Malbaie (secteur de Cap-à-l'Aigle) et vice-versa;

En conséquence, il est proposé par Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres appui tout projet de marina réalisable sur l'Isle-aux-Coudres.

#2015-12-390 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire à 9h09.

Dominic Tremblay, maire

Pamela Harvey, directrice générale
secrétaire-trésorière

Le présent procès-verbal est sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto. Le maire déclare de plus que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement par ce dernier au sens des dispositions de l'article 142 alinéa 2 du *Code municipal du Québec*.

Dominic Tremblay, maire